

Image not found or type unknown



Ai-je droit au CSP après un Clf

Par **vivi2387**, le **28/06/2014** à **13:57**

Bonjour,

J'ai pris un Congés Individuel de Formation de juin 2012 à mars 2013, ensuite j'ai réintégré l'entreprise dans laquelle je travaillais comme je n'avais pas trouvé de nouvel emploi. Cette entreprise va fermer ces portes en fin d'année, je voudrais savoir si je peux prétendre au CSP (Contrat de Sécurisation Professionnel) afin de faire une nouvelle formation; a savoir que ma première formation a été financée à 100% par le fongecif.

Merci pour votre aide. Cordialement

Par **P.M.**, le **28/06/2014** à **17:53**

Bonjour,

Les formations viendront après car [le CSP](#), ce n'est pas que cela, mais je ne vois pas ce qui pourrait vous empêcher d'y adhérer...